

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 98

présenté par

Mme Clergeau, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Famille), M. Robiliard,
M. Sebaoun et Mme Bouziane-Laroussi

ARTICLE 27

À la seconde phrase de l'alinéa 33, substituer au mot :

« transmettent » ,

les mots :

« peuvent transmettre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le maintien de l'ASF ne saurait être subordonné à la transmission d'un accord qui dépend de la volonté des deux parents dont la convergence ne sera pas systématique.